

**Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal**  
**04380 Le CASTELLARD-MELAN**  
**Séance du vendredi 10 février 2017**

Date de la convocation : 03/02/2017

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Cédric LANDOUZY, Maurice GODDEFROY, Olivier RAMBEAUX, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN

Absent : néant

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 36

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

▪ **D2017/01 Demande de financement DETR à la rénovation du réseau d'eau : étude d'impact**

Considérant l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Considérant l'article L.1611-9 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le décret n°2016-892 du 30 juin 2016,

En complément de la délibération n°2016/31 de demande de subvention afin de poursuivre en 2017-2018, la fiabilisation du réseau d'eau potable, il convient de présenter à l'assemblée délibérante une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement au budget annexe de l'EAU.

En analyse présentée en séance, il en ressort :

- La trésorerie de la commune est suffisante pour ne pas faire appel à un prêt relais pour financer les travaux sur deux années, d'un montant de 58 100 Euros HT,
- La réalisation de cette tranche de travaux améliorera durablement l'équilibre du budget annexe de l'EAU de par la réduction :
  - du nombre d'occurrence d'incidents sur le réseau (fuites,...)
  - et du risque de pollution au chlorure de vinyle monomère par remplacement de canalisations PVC d'avant 1980

Après délibération le conseil municipal :

- approuve les actions de fiabilisation du réseau d'eau communale, dont l'impact sur les finances locales contribue durablement à la réduction des dépenses d'exploitation,
- Confirme le projet de la tranche 2017-2018 de fiabilisation du réseau d'eau communale pour un montant hors taxes de 58 100 Euros,
- Confirme et approuve ses demandes d'aides au financement :
  - Au regard des capacités financières de la commune et de l'intervention trop faible de l'Agence de l'EAU, (maximum 50%) il est possible de solliciter une intervention de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30%,
  - Plan de financement :

▪ Montant total HT	58 100 Euros
▪ Subvention de l'Agence de l'Eau (50%)	29 050 Euros
▪ Subvention DETR (30%)	17 430 Euros
▪ Autofinancement	11 620 Euros

- Charge le maire pour effectuer toutes les demandes relatives à ce dossier, y compris d'actualiser les demandes de subventions déposées:
  - o Celle, effectuée les 9 décembre 2016 auprès de l'ETAT,
  - o Celle, enregistrée le 12 janvier 2017 par l'Agence de l'EAU
- Autorise le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence à percevoir pour le compte de la commune, Maître d'ouvrage, les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

### D2017/02 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 Budget Principal

Le compte administratif présenté s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Recettes	78 365,37 €	Recettes	30 410,50 €
Dépenses	40 615,67 €	Dépenses	39 141,60 €
Excédent 2016	37 749,70 €	Déficit 2016	- 8 731,10 €
Excédent 2015 reporté	83,93 €	Déficit 2015 reporté	- 810,44 €
Excédent de clôture 2016	37 833,63 €	Déficit de clôture 2016	- 9 541,54 €
		Reste à réaliser sur 2017 :	
		Recettes (subvention)	10 020,00 €
		Dépenses reportées	27 595,34 €

Hors la présence du Maire, le compte administratif du budget principal de l'année 2016 est approuvé. Le compte de Gestion correspondant est approuvé

### D2017/03 COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 Budget Eau et assainissement

Le compte administratif Service Eau présenté s'établit comme suit :

<b>Exploitation</b>			<b>Investissement</b>	
Recettes	12 075,08	€	Recettes	54 777,78 €
Dépenses	13 089,22	€	Dépenses	30 248,11 €
Déficit 2016	- 1 014,14	€	Excédent 2016	24 529,67 €
Excédent reporté en 2015	2 575,88	€	Déficit 2015 reporté	- 19 190,69 €
Excédent de clôture 2016	1 561,74	€	Excédent de clôture 2016	5 338,98 €
			Restes à réaliser sur 2017 :	
			Recettes	Néant
			Dépenses	2 892,42 €

Hors la présence du Maire, le compte administratif du budget Eau et Assainissement de l'année 2016 est approuvé. Le compte de Gestion correspondant est approuvé

### ▪ D2017/04 Eclairage public : remplacement de deux éclairages d'ancienne technologie

Considérant l'audit éclairage public sur l'ensemble des communes Duyes et Bléone remis en mars 2016, il ressort la nécessité de mises aux normes suivantes :

- Des 2 foyers éclairage public de Mélan (niveau maison ONF) et Castellard, dont les ampoules ne sont plus compatibles avec les normes,
- Du coffret éclairage public sur poteau au Castellard.

La mise aux normes et le maintien du point lumineux du Castellard est décidé pour l'espace public de desserte de plusieurs maisons ou appartements ainsi que de la Mairie. Une extinction nocturne de 0h à 5h, à l'identique de Mélan, est retenue.

Le point lumineux au niveau de la maison ONF à Mélan reste en l'état (d'ancienne technologie non pérenne à terme).

Pas de financement du département pour les opérations dont le montant est inférieur à 2 000 Euros.

Après actualisation du devis les travaux seront commandés.

▪ **D2017/05 Poursuite des travaux sur le bâtiment de Mélan**, *selon détail présenté en séance. Décisions :*

- Demande de devis pour le partage du cellier, ragréage appentis Ouest, révision isolation et ventilation dans les combles, réfection toiture et façade du local technique indépendant,
- Remplacement branchement eau en PVC par du polyéthylène, demande de devis
- Menuiserie pour porte fenêtre et volet RDC, la fermeture de l'appentis Ouest, l'entretien des volets, demande de devis
- Rambarde extérieure et intérieure : demande de devis
- Travaux divers : révision de la serrurerie, création ventilation aux fenêtres, déplacement des compteurs d'eau, raccordement machine à laver, nettoyage et évacuation des déchets alentours, vérification des radiateurs ... : Ces travaux seront sous-traités ou réalisés en interne avec un emploi occasionnel à compter de mars 2017. Des achats de fournitures sont à prévoir.

▪ **D2017/06 Contrat occasionnel pour entretien des bâtiments et des espaces extérieurs communaux**

Décision d'établir un contrat à durée déterminée de mars à octobre 2017 à M. Saïd BOUHENIA pour 190 h d'entretien des bâtiments et des extérieurs communaux.

▪ **D2017/07 Proposition d'adhésion à la future Agence Technique Départementale**

Le département des Alpes de Haute-Provence lance le processus de création d'une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les collectivités de son territoire. Cette Agence, constituée sous la forme d'un Etablissement Public Administratif, sera chargée d'apporter aux collectivités du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

Les prestations recouvrent notamment la présentation des dossiers à l'Agence de l'EAU et tous les aspects juridiques en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

L'Agence Technique du Département sera désormais le cadre réglementaire d'obtention d'assistance de la part du Département.

Le coût maximum d'adhésion est de 200 Euros annuel.

Le coût des prestations est de 245 Euros à 300 Euros la journée d'intervention.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la future Agence Technique Départementale.

▪ **D2017/08 Proposition d'adhésion à la convention de mise à disposition d'un « Agent chargé de fonction d'inspection » en matière d'hygiène et à la sécurité du travail**

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail signifie l'obligation de désignation d'au moins un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI). Cela est applicable à toutes les collectivités quel que soit leur taille.

Le Centre de Gestion territorial des Alpes de Haute-Provence propose une convention pour la mise à disposition d'un technicien Hygiène et Sécurité pour exercer les missions d'ACFI pour le compte des collectivités dépourvu de cette fonction.

Pour l'année 2017, le forfait a été fixé à 90 € par demi-journée d'intervention.

Le conseil municipal charge le Maire de signer la convention de mise à disposition d'un ACFI.

**Divers :**

- A partir du 8 mars 2017 : Nouvelle procédure de pré-demande via internet de carte nationale d'identité avant recueil des caractéristiques biométriques dans une mairie équipée du dispositif (Digne, Château-Arnoux, Sisteron, ...).
- Réunion publique sur le label Unesco Géoparc de Haute-Provence sur les communes du territoire. Pour Le Castellard-Mélan, la réunion se tiendra le 16 mars 2017 à 18 heures à la Mairie.
- Prochainement à l'Université Populaire Rurale Ouverte : Vulgarisation auprès des citoyens, des outils numériques de l'information par la tenue de « cafés numériques en campagne » sur Thoard, Mézel, Le Brusquet. *Renseignements à venir sur le site <http://upro04.free.fr/>*. D'autres formations sont également dispensées.

La séance est levée à 20h12

Affichage le 17 février 2017

*Sur le site [www.castellard-melan.fr](http://www.castellard-melan.fr) :*

Les documents comptables 2016 : comptes administratifs et Grand Livre seront mis en ligne sous un mois